

Cyclo Club St Clément

Règlement intérieur de l'école VTT

Mise à jour : Juillet 2023

Fonctionnement

1. L'école VTT est ouverte normalement de 14h00 à 17h00 chaque samedi toute l'année excepté les vacances scolaires de juillet et août. Les horaires sont modulables sur décision des responsables (météo, randonnées)
L'annulation d'une séance reste possible sur décision des éducateurs.
2. L'encadrement des jeunes est assuré par des diplômés fédéraux de la FFV.
3. Le lieu de départ et d'arrivée se fait à l'école VTT du Cyclo Club de St-Clément (CCSC) ou sur un lieu différent de façon ponctuelle et préalablement précisée par les formateurs. **Accueil dès 13h30 pour un départ à 14h00.**
Lors des sorties extérieures de l'école VTT, (randonnées, challenge...), les jeunes licenciés seront choisis par les formateurs selon leurs capacités physiques.
4. **À l'occasion des déplacements aller/retour sur les randonnées, les sites de pratique VTT, le transport des jeunes licenciés et des vélos sera effectué par les parents.**
5. Le club peut utiliser, sauf avis parental contraire, les images des jeunes uniquement dans le cadre de leurs activités.

Admission

6. L'école VTT est ouverte à tous les jeunes de 8 à 18 ans après évaluation de leur aptitude physique.
De plus, seuls les jeunes disposant d'un VTT d'une taille d'au moins égale à 24 pouces seront acceptés.
7. Lors de son inscription, un dossier est remis aux parents, il devra être retourné complet et signé lors de la séance suivante. 03 séances d'essai consécutives sont proposées gratuitement et sans engagement.
Les 03 séances effectuées et l'aptitude physique du jeune validée par les éducateurs, la licence FFV sera obligatoire pour poursuivre l'activité au sein de l'école VTT.
Un certificat médical de moins de 03 mois sera fourni afin de valider la licence.
8. Le tarif de la Licence est fixé chaque année en début de saison.

Aucun jeune ne pourra être admis sans autorisation parentale dès la 1ère séance.

La vie à l'école VTT

9. La formation sera dispensée par groupes de niveaux selon l'aptitude physique définis par les éducateurs et comportera plusieurs modules de connaissances s'inscrivant dans une progression pratique :
 - Évaluation physique et de maniabilité
 - Alimentation diététique de l'effort
 - Code de la route
 - Mécanique du vélo et entretien
 - Pratique de la randonnée VTT
 - Lecture de carte et orientation
 - Connaissance et respect du milieu naturel

Une présence régulière est donc nécessaire
pour des raisons pédagogiques, du suivi et de l'évolution du groupe

Nom : Prénom : St Clément le

Mention *Lu et approuvé*

Signature

UN CALENDRIER DE PRESENCE A J+15 A RENSEIGNERA CHAQUE SEANCE SERA A VOTRE DISPOSITION AFIN D'OPTIMISER L'ENCADREMENT DES JEUNES.

En cas d'absence imprévue à la séance, prévenir impérativement l'une des personnes suivantes :

Eric LAVAUD (Responsable de l'école VTT) 06 26 55 98 43 / Mathias LOUIS 06 65 64 89 06
Michel CHASTANET 06 24 86 94 05

10. L'encadrement de l'école prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et principalement en ce qui concerne :

- Le port du casque obligatoire
- Un sac à dos avec au minimum de l'eau, barre de céréale ou autre, le nécessaire pour changer une chambre à air (démonte pneu, chambre à air, clef 15 mm si nécessaire), gants longs, lunettes claires (pour protéger contre les ronces, poussière, insectes...) et K-way
- La vérification des organes de sécurité sur le VTT
- Le respect obligatoire des règles de vie commune

Tout manquement à la discipline du groupe (non-observation des consignes de l'encadrement, chahut, altercation, manque de respect) sera sanctionné par une exclusion dès la fin de séance et un courrier avec accusé de réception sera envoyé aux parents invoquant les motifs de cette exclusion. Une exclusion ne peut prévaloir à un remboursement de la licence.

Sécurité et entretien des VTT

11. **Des vérifications périodiques des VTT en début de séance seront effectuées par les éducateurs, lesquels pourront prendre la décision immédiate de ne pas accepter un jeune pour la séance en cours, dès lors, que le VTT ne sera pas en état (absence de nettoyage, graissage des organes de transmission, freinage, pneumatiques important des organes de transmission). Le jeune ne pouvant participer à la séance et sera alors remis à ses parents qui seront informés du motif.**

Il est de la responsabilité des parents et des jeunes que les VTT soient entretenus et ne présentent aucun danger pour son utilisateur. Il n'appartient pas aux éducateurs d'effectuer des réparations ou interventions mécaniques sur les VTT. Vos éducateurs ont un rôle de conseil.

Divers

12. **Les parents doivent signaler par écrit aux Éducateurs tout changement concernant l'état de santé de leur enfant et fournir le cas échéant une nouvelle fiche sanitaire de liaison.**

Toute prise de médicament par le jeune ne se fera que sous couvert d'une ordonnance valide et en possession du jeune au moment de la séance.

13. La licence inclut une cotisation au Cyclo Club et la licence fédérale FFV, comportant un volet assurance pour les couvertures suivantes : Responsabilité civile, défense et recours / Accident corporel, rapatriement
La fédération propose des assurances facultatives complémentaires, sur demande des parents.

14. Un maillot est mis à disposition de chaque jeune pendant son adhésion à l'école VTT. Le prix de la caution est fixé en début de chaque saison. **Dans un délai de 03 mois après le départ de l'école, ou avant la fin de validité de la licence en cours, cette caution est restituée dès lors que le jeune a quitté l'école sauf en cas de dommages, perte, vol ou non retour du maillot.**

La restitution du maillot se fera obligatoirement avant la fin de validité de la licence en cours. Au-delà, aucune caution ne sera rendue et le maillot vous sera définitivement acquis.

15. Le responsable de l'école VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

16. **Un exemplaire de ce règlement est remis aux parents au moment de l'inscription du jeune, tout paiement de Licence à l'École VTT du Cyclo Club St-Clément vaut acceptation de ce règlement.**

Nom : Prénom : St Clément le

Mention *Lu et approuvé*

Signature